LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

flamme coopérative 2025

Conditions d’usage

PRÉSENTATION DE LA FLAMME COOPÉRATIVE

ORIGINES

2025 a été décrétée “année internationale des coopératives” par l’ONU. C’était une occasion unique de réaffirmer notre fierté coopérative et la solidarité du mouvement coopératif autour d’un objet d’art unique, la flamme coopérative. Celle-ci doit porter haut la lumière coopérative, faire valoir la spécificité de nos organisations et relier les acteurs entre eux.

FORME

Nous avons voulu une flamme qui représente nos quatre valeurs cardinales, la démocratie, la solidarité, la coopération et le partage. Nous avons également voulu une flamme qui soit respectueuse de l’environnement et qui ne brûle pas…

Premières présences de la flamme aux 140 ans de la CGSCOP et au Congrès de La Coopération Agricole

UNE GRANDE ET UNE PETITE FLAMME

La flamme coopérative doit pouvoir être présentée dans des conditions très variées, qui vont d'une grande salle pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes à une salle de séminaire pour une vingtaine de personnes.

Elle est également soumise à des contraintes de transports différentes selon chaque événement. Pour ces raisons, nous avons développé deux formats.

La grande flamme est particulièrement adaptée aux très grandes salles. Ses modalités de transport sont bien sûr plus contraignantes que celles de la petite flamme qui, pour rester très visible et incarner avec force nos principes coopératifs, est toutefois beaucoup plus simple dans ses transports.

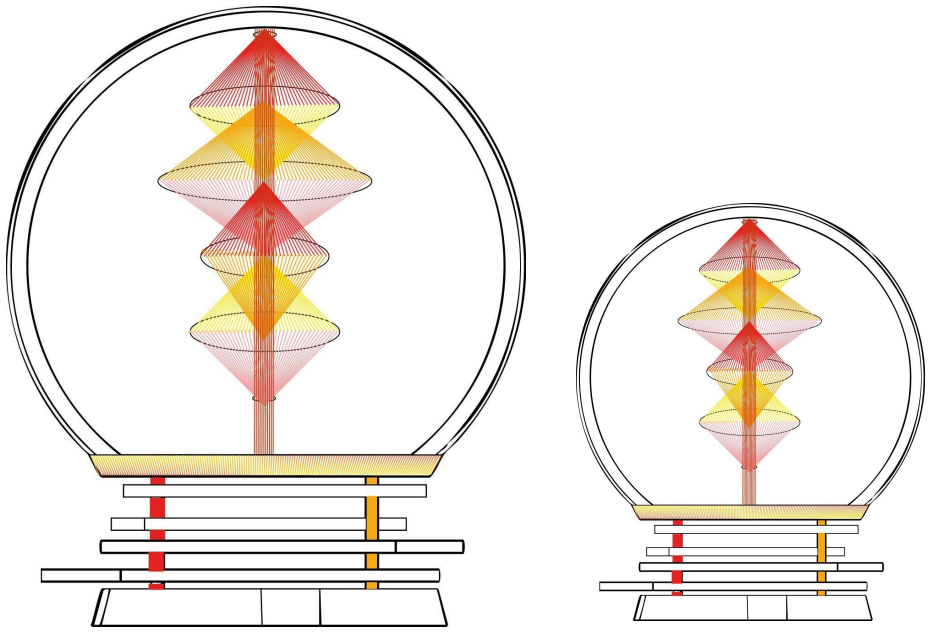

LES PREMIERS USAGES

ILS ONT RÉSERVÉ LA FLAMME

BPCE

Crédit Mutuel

LA COOPÉRATION AGRICOLE
Construisons en commun l'avenir de chacun

FCA
FÉDÉRATION DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

les SCOP
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

habicoop
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

les COOP' HLM

we coop
La fédération des coopératives d'artisans et d'entrepreneurs

LES LICOORNES
COOPÉRATIVES POUR LA TRANSITION

CREDIT COOPERATIF

Fédération Nationale CAISSE D'EPARGNE

COOPÉRATION MARITIME

BANQUE POPULAIRE
Fédération Nationale

COOP ATLANTIQUE

DÉROULEMENT TYPE D'UN ÉVÉNEMENT DU TOUR DE FRANCE DE LA FLAMME COOPÉRATIVE

DIFFUSION DE LA VIDÉO

PRÉSENTATION DE LA FLAMME

PRISE DE PAROLE DU TERRITOIRE

LECTURE DU MANIFESTE

HISSAGE DE LA FLAMME

DISCUSSION SUR UNE THÉMATIQUE

CONDITIONS SÉMANTIQUES 1/2

La flamme coopérative ne doit pas être associée à la flamme Olympique. Les premiers usages de la flamme coopérative remontent aux années 1920, elle a à ce titre une histoire longue et distincte de flamme Olympique qui date de 1928.

Afin de bien dissocier les deux flammes, toutes les communications concernant la flamme coopérative doivent impérativement :

- ne pas mentionner le verbe “allumer” et tout substantif pouvant s’y rattacher. On utilisera en lieu et place du terme “allumer” les termes suivants : “faire apparaître la flamme coopérative” ; “dévoiler la flamme coopérative” ; “hisser la flamme coopérative” ; “révéler la flamme coopérative” ; “tisser la flamme coopérative” - ce en référence à l’objet lui-même et à la modalité d’apparition de la flamme. Le substantif “révélation” peut être utilisé en lieu et place du substantif “allumage” qui est proscrit ;

CONDITIONS SÉMANTIQUES 2/2

- ne pas mentionner le verbe “éteindre” ou tout substantif pouvant s’y rattacher. On utilisera en lieu et place du verbe “éteindre” le verbe “plier”. Si un substantif doit être utilisé, on utilisera le terme “repliement” ;
- ne pas mentionner le substantif “relais” ou le verbe “relayer”. On utilisera les verbes “transmettre” ou “confier” ou le substantif “transmission” ;
- aucune métaphore sportive ne devra être liée à la présentation discursive de la flamme.

Sur le plan visuel, aucun athlète ou sportif de haut niveau ne devra être au premier plan d’une présence ou étape de la flamme. Aucun trophée ou médaille ne devra être remis en présence de la flamme. La flamme ne devra jamais être exposée dans un contexte sportif.

Les éléments qui précèdent doivent également être observés dans l’usage de photos ou de graphiques.

PARTICIPATION AUX FRAIS

PRINCIPES

- Coop FR prend à sa charge les coûts de création de la flamme et ne demande qu'une participation aux frais de gestion et d'entretien ;
- Coop FR ne fait pas commerce de la flamme et de son concept et donc ne peux pas vendre une réplication de la flamme ;

Règle générale

La participation aux frais de gestion et d'entretien de la flamme est de 855€ par sortie.

Une sortie dure 5 jours entre le moment où la flamme quitte Coop FR et où elle y revient.

Nous ne pouvons pas proratiser selon le nombre de jours de sortie (le prix ne peut pas être diminué si la sortie ne dure que 3 jours par exemple).

Spécificité pour les mois d'avril, mai et juin

En raison d'un nombre important de demandes pour la période des AG, les immobilisations de la flamme au-delà de cinq jours nous posent des contraintes de réplication qui impliquent une hausse de la participation aux frais.

Sur cette période :

- usage de la flamme pour deux semaines 2288 € ;
- usage de la flamme sur trois semaines 3722 € ;
- usage de la flamme de quatre à six semaines 6590 € ;
- usage de la flamme sur l'ensemble de la saison (avril, mai et juin) est de 9458 € ;

TRANSPORT

CONTEXTE

Le nombre et la diversité des demandes qui nous parviennent ne nous permet pas de faire une offre unifiée de transport, ceux-ci sont donc à la charge des bénéficiaires de la flamme qui pourront travailler avec leurs transporteurs habituels.

Le transport est donc à la charge du destinataire qui pourra mandater le transporteur de son choix.

Les flammes sont à faire enlever et retourner **au siège de Coop FR, 76 rue Saint-Lazare, Paris**.

Dimensions

Les petites flammes tiennent dans une caisse pesant 15kg et de dimension 70*50*40 (cm).

La grande flamme tient dans une caisse pesant 30kg et de dimension 150*100*100 (cm).

ASSURANCE

Il n'est pas nécessaire de contracter une assurance hors de l'assurance civile classique souscrite par l'emprunteur.

Un état des lieux de sortie et de rentrée de la flamme sera réalisé par l’équipe de Coop FR.

VALIDATION DE VOTRE DEMANDE

Nous vous apporterons une réponse sous 5 jours ouvrés. Cette réponse validera ou invalidera votre demande et précisera la flamme qui pourra vous être affectée selon les réservations.

MODE D’EMPLOI POUR HISSER LA FLAMME

La flamme se hisse à 2 ou 4 personnes.

- Sur le haut de l’anneau se trouvent les poignées des deux fils noirs qui servent à hisser la flamme. De façon conjointe, ces deux poignées sont tirées sur le côté, ce qui hisse la flamme.

Elle peuvent être tirées d’une façon qui n’est pas complètement synchronisée car seul un des deux fils hisse véritablement la flamme.

- Une fois la flamme hissée, les deux poignées doivent être accrochées à deux petits crochets qui se trouvent de chaque côté de l’anneau.

>>ÉTEINDRE LA FLAMME POUR LE TRANSPORT

Faire descendre la flamme tout doucement en décrochant les poignées et en accompagnant le fil pour que la flamme ne tombe pas brutalement.
Couvrir la flamme avec les mousses blanches.
Mettre l’objet dans ses mousses et dans sa caisse.

QUESTIONS FRÉQUENTES

EN QUELS MATÉRIAUX LA FLAMME EST-ELLE FABRIQUÉE ?

>> L’objet est fabriqué à partir de matériaux recyclés : du textile (400 fils tissés de 3 couleurs !) et du bois peint.

LA FLAMME EST-ELLE FRAGILE ?

>> L’objet n’est a priori pas fragile, néanmoins il faut veiller à ne pas choquer la partie en bois -le cercle principalement- lors de son déplacement, et replier avec soin la partie tissée de fils.

ENSEMBLE, HISSONS HAUT LA FLAMME COOPÉRATIVE !

LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

Suivez-nous sur :